

# L'Ordre de la Légion d'honneur

**« la Légion d'honneur est la récompense des mérites éminents acquis au service de la nation soit à titre civil, soit sous les armes »**

La plus haute décoration honorifique française

Création le 19 mai 1802 par Napoléon Bonaparte (29 Floréal de l'an X)  
(Inspiration dans la Rome antique)

Une devise : « Honneur et Patrie »

Un code modifié par le G<sup>al</sup> de Gaulle en 1962

Grand maître de l'ordre = Président de la République  
(Grand-croix de plein droit lors de son investiture)



Insigne de chevalier

## Conditions d'attribution

- La nationalité : seuls des Français distingués et admis dans l'Ordre ; étrangers seulement distingués
- Casier judiciaire vierge et bonne moralité
- Action ou parcours exceptionnels pour le bénéfice commun et reconnus
- 20 ans de service public ou d'activités professionnelles pour accéder au 1<sup>er</sup> grade

**3 grades** : Chevalier, Officier, Commandeur

**2 dignités** : Grand Officier, Grand-Croix

1<sup>ère</sup> nomination = Chevalier

- ➔ délais fixés avant d'accéder aux autres grades (8 ans avant Officier, puis 5 ans avant Commandeur ; 3 ans avant Grand Officier, puis 3 ans avant Grand-Croix) sauf exception remarquable
- ➔ grade supérieur possible si nouveaux mérites
- ➔ le ruban, rouge, est augmenté de couleurs et de motifs selon le grade et la dignité
- ➔ un contingent donné pour chaque distinction

## Des propositions « à titre exceptionnel »

Ex : \*personnes ayant exposé leur vie dans l'exercice de leurs fonctions : militaires tués ou blessés en opérations, pompiers et sauveteurs, officiers de police...

\*sportifs médaillés d'or aux Jeux olympiques qui sont récompensés pour avoir fait rayonner la France dans le monde.

## Décoration décernée à titre posthume

**Les récipiendaires** : personnes (civils ou militaires), régiments, établissements d'enseignement supérieur, quelques-uns d'enseignement secondaire, villes, Préfecture de police de Paris ; peu de femmes, la première en 1851 fut **Angélique Duchemin**.